



KANTON AARGAU

CHANCELLERIE D'ÉTAT

communication gouvernementale

Peter Buri

porte-parole du gouvernement
Bâtiment du gouvernement, 5001 Aarau
Téléphone direct 062 835 12 03
Mobile 079 216 29 80
peter.buri@ag.ch
www.ag.ch/sk

16 septembre 2022

COMMUNIQUÉS DE PRESSE

Pénurie d'électricité et de gaz: le Conseil d'État adopte des mesures pour l'administration cantonale

Mesures d'économie d'énergie dans tous les bâtiments cantonaux

A partir du 19 septembre 2022, un ensemble de mesures sera mis en œuvre dans le cadre de la menace de pénurie d'électricité et de gaz afin de réduire la consommation d'énergie dans l'administration cantonale et les bâtiments appartenant au canton et d'augmenter l'efficacité énergétique. Il s'agit notamment de réduire de 3 degrés la température de chauffage dans les bâtiments cantonaux. De plus, les éclairages extérieurs et les éclairages des bâtiments qui ne sont pas importants pour la sécurité, comme par exemple l'éclairage des serrures, seront éteints. Actuellement, la Task Force Sécurité d'approvisionnement élabore des planifications éventuelles qui pourraient être mises en œuvre en cas de contingentement ou de coupures temporaires du réseau. Le Conseil d'État a par ailleurs décidé d'adhérer à l'Alliance nationale pour les économies d'énergie (voir encadré).

Le 14 septembre 2022, le Conseil d'État a adopté pour l'administration cantonale différentes mesures immédiates visant à économiser l'énergie et à augmenter l'efficacité énergétique. Il suit ainsi les recommandations de l'Alliance nationale pour les économies d'énergie, qui invite les pouvoirs publics à jouer un rôle d'exemple. Si nécessaire, ces mesures seront adaptées en fonction de l'évolution de la situation ou des futures dispositions/recommandations de la Confédération.

Les mesures décidées par le Conseil d'État concernent tous les biens immobiliers appartenant au canton ainsi que les biens et installations loués par le canton pour un usage

exclusif. Les mesures d'urgence seront mises en œuvre le plus rapidement possible à partir du 19 septembre 2022 et s'appliqueront jusqu'à nouvel ordre.

Chaque kilowattheure compte: Le canton d'Argovie, canton de l'énergie, joue un rôle de modèle

Les mesures décidées par le Conseil d'État s'appliquent au niveau 1 défini par la Confédération pour une situation de pénurie d'électricité et de gaz (mesures d'économie d'énergie à effet immédiat). Dans ce contexte, tous les immeubles cantonaux resteront accessibles et pourront être utilisés ; les collaborateurs et les visiteurs devront toutefois s'accommoder de certaines restrictions de confort. "Pour le Conseil d'État, il va de soi que le canton d'Argovie, qui est un canton énergétique, soutient la campagne d'économie de la Confédération 'L'énergie est rare. Ne la gaspillons pas. ', et la soutient. En outre, le canton d'Argovie devient membre de l'Alliance pour les économies d'énergie de la Confédération", a déclaré le Conseiller d'État Dr. Markus Dieth, responsable de l'immobilier cantonal. "Pour que nous puissions atteindre l'objectif d'économie de 15 pour cent, chaque kilowattheure compte. Avec les mesures valables dès maintenant pour l'administration cantonale, nous assumons notre rôle de modèle en tant que canton énergétique d'Argovie et apportons une précieuse contribution à la réduction de la menace de pénurie d'électricité et de gaz".

Ces mesures s'appliquent à tous les immeubles cantonaux

A partir du 19 septembre, les mesures suivantes visant à économiser l'énergie seront mises en œuvre le plus rapidement possible dans tous les immeubles appartenant au canton ou loués pour un usage exclusif. Les mesures sont valables jusqu'à nouvel ordre et seront adaptées en fonction de la situation si nécessaire:

- Pendant la période de chauffage, la température ambiante de tous les bâtiments cantonaux est abaissée de 3 degrés pour atteindre 18–20 degrés. La diminution de la température ambiante réduit la consommation d'énergie de chauffage d'environ 6 pour cent par degré.
- Tous les climatiseurs de confort seront arrêtés d'octobre à mai 2023. Sont exclus les appareils qui contrôlent le climat intérieur de locaux spéciaux (par exemple les centres de calcul, les entrepôts de marchandises sensibles, etc.)
- Il est renoncé à tous les éclairages extérieurs et de bâtiments publics qui n'ont pas d'incidence sur la sécurité (par exemple les logos, les éclairages destinés à l'ins-tallation des bâtiments, comme les éclairages de châteaux) ; il en va de même pour les manifestations lumineuses.

- Les appareils électriques prêts à être branchés pour le chauffage ou le refroidissement de confort des locaux ne sont pas autorisés dans les bâtiments du canton.
- Dans les bâtiments cantonaux, toutes les mesures courantes d'économie d'électricité sont systématiquement mises en œuvre. Il s'agit notamment de renoncer au mode veille en éteignant complètement les appareils électriques et l'éclairage des locaux.
- La production d'eau chaude est réduite à 60 degrés dans les immeubles cantonaux, pour autant que l'on puisse garantir, pour des raisons d'hygiène et de santé, que la température aux points de prélèvement est d'au moins 50 degrés.

Mise en œuvre des mesures par les coordinateurs immobiliers dans les départements

La mise en œuvre des mesures proposées est assurée de manière décentralisée, sur mandat du Conseil d'État, par les coordinateurs de département chargés des questions immobilières et par le groupe spécialisé dans l'immobilier. Immobilien Aargau se charge de la coordination et se tient à disposition pour conseiller. L'objectif est de mettre en œuvre les mesures successivement à partir du 19 septembre 2022.

Sensibilisation des collaborateurs

Afin d'obtenir un effet d'économie durable, le canton d'Argovie sensibilise régulièrement ses plus de 5 000 collaborateurs aux possibilités d'économie d'énergie sur l'intranet cantonal, en attirant également l'attention sur la campagne fédérale. Dieth est convaincu que les économies d'énergie solidaires sont profitables à tous, à tous points de vue. Car: "Chaque Argovienne et chaque Argovien peut économiser de l'énergie. Chaque mesure et chaque action de réduction contribuent maintenant à surmonter cette situation exceptionnelle avec le moins de dommages possibles. La contribution individuelle peut paraître minime à première vue, mais une fois additionnée, elle peut faire toute la différence".

Argovie prépare à titre préventif d'autres mesures en cas d'événement

Le Conseil d'État a mis en place à la mi-août 2022 une task force cantonale sur la sécurité de l'approvisionnement, dans laquelle sont représentés tous les départements, la chancellerie d'État (CÉ) et l'État-major de conduite cantonal (ÉMCC). Elle se penche systématiquement et en détail sur les conséquences possibles d'une menace de pénurie d'électricité et de gaz pour le canton d'Argovie et établit des planifications éventuelles correspondantes.

Sous la direction du Département Construction, Transport et Environnement (CTE) et de la chancellerie d'État (CÉ), la Task Force analyse les défis, les thèmes et les problématiques liés aux pénuries d'électricité et de gaz et

élabore, à l'intention du Conseil d'État, des propositions pour la planification, les dispositions, les préparatifs et la gestion cantonale des crises dans les différentes phases. Les associations économiques cantonales et les organisations de travailleurs et travailleuses, les municipalités et leurs organes de conduite régionaux (ORP), les entreprises d'approvisionnement en énergie du canton ainsi que d'autres parties prenantes importantes (par exemple du secteur de la santé et de l'éducation, etc.) sont impliqués dans ce processus.

La Task Force Sécurité d'approvisionnement prend notamment des dispositions pour pouvoir assurer les principales activités gouvernementales et administratives en cas d'incident (par exemple en cas de coupure du réseau). Un plan d'urgence est élaboré à cet effet, qui prévoit une fermeture progressive des bâtiments, un transfert du travail vers le home office ainsi que le maintien des sites indispensables à l'accomplissement des tâches essentielles du canton.

Le canton d'Argovie rejoint l'Alliance pour les économies d'énergie

En tant que canton traditionnellement axé sur l'énergie, l'Argovie se sent également investi d'une responsabilité particulière dans les efforts d'économie d'énergie et veut jouer un rôle de modèle. C'est pourquoi le canton d'Argovie adhère à l'Alliance pour les économies d'énergie et soutient activement la campagne lancée par la Confédération avec des organisations et des associations économiques en mettant en œuvre des mesures immédiates dans les immeubles cantonaux et les tribunaux (voir communiqué de presse ci-dessus) afin de pouvoir atteindre l'objectif d'économie de 15%.

En plus d'une utilisation économe de l'énergie, les mesures d'efficacité du bâtiment, les systèmes de chauffage utilisant des énergies renouvelables ainsi que la production propre d'électricité sont d'une grande importance. Les investissements dans de telles mesures sont rentables à long terme et doivent être planifiés suffisamment tôt. L'énergieberatungAARGAU soutient les particuliers, les entreprises et les organisations dans cette démarche.

Contact energieberatungAARGAU:

Téléphone: 062 835 45 40

E-mail: energieberatung@ag.ch

Site web de l'Alliance pour les économies d'énergie:

www.alliance2022-23.ch

Points de contact et informations

complémentaires:

www.ag.ch/mangellage

energieberatung@ag.ch

Téléphone 062 835 45 40

Plus d'informations pour les professionnels des médias:

Sur l'immobilier de l'administration cantonale:

Roland Teuscher, responsable de la communication, Département Finances et ressources

Téléphone 062 835 24 27 (joignable le Vendredi, 16 septembre 2022 de 11h00 à 11h30, rappelle)

Sur la sécurité de l'approvisionnement en général:

Peter Buri, porte-parole du gouvernement, chancellerie d'État

Téléphone 062 835 12 03 (rappelle)